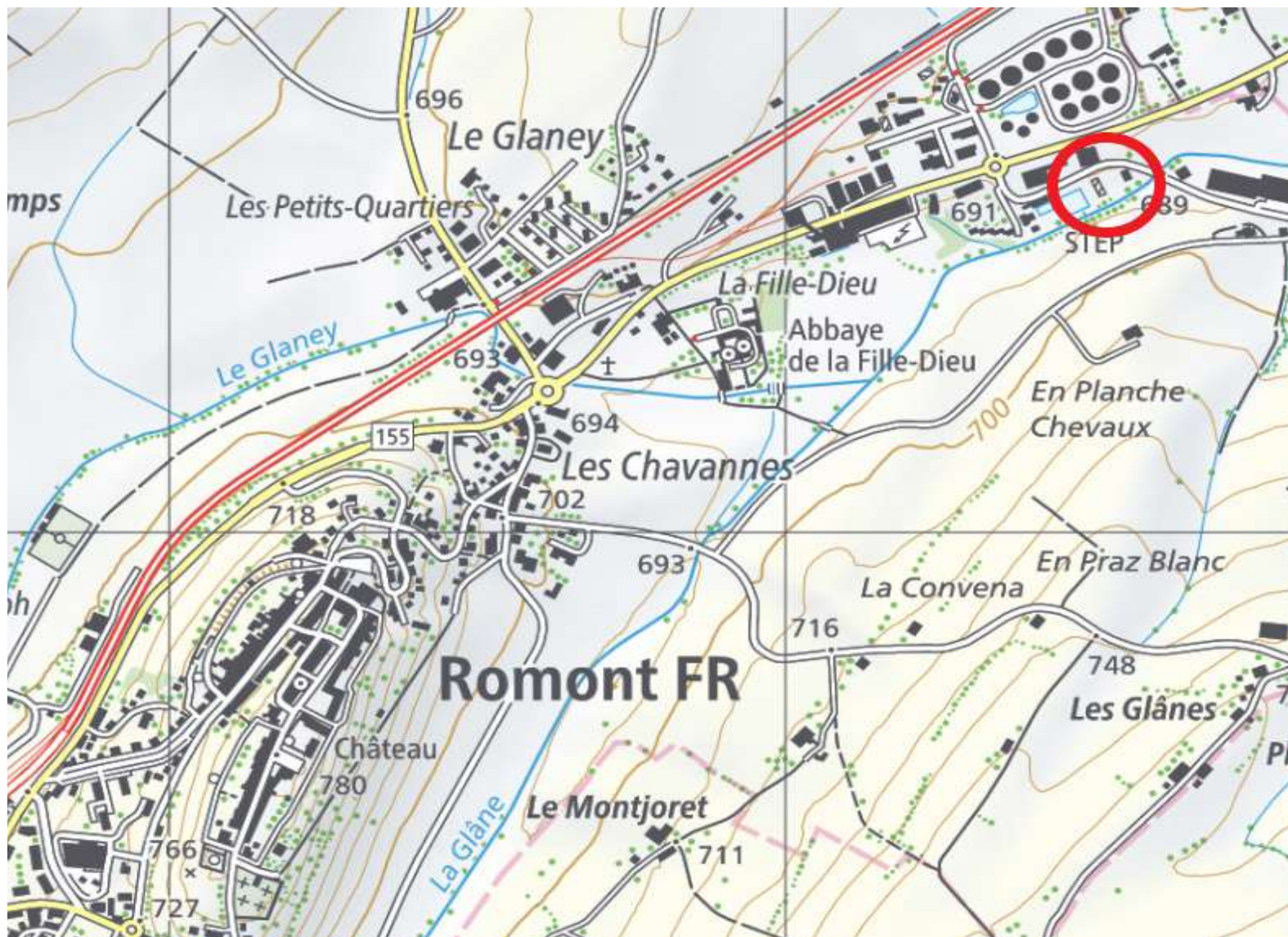




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Romont

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Horaires de la déchetterie

Horaire d'été (31.03 au 26.10) :

Lundi - fermée
Mardi - 15h00 à 19h00
Mercredi - 16h00 à 19h00
Jeudi - 13h30 à 16h30
Vendredi - 16h00 à 19h00
Samedi - 08h30 à 11h30 / 13h00 à 15h00

Horaire d'hiver (27.10 au 30.03) :

Lundi - fermée
Mardi - 15h00 à 18h00
Mercredi - 16h00 à 18h00
Jeudi - 13h30 à 16h30
Vendredi - 16h00 à 18h00
Samedi - 08h30 à 11h30 / 13h00 à 15h00

La déchetterie est fermée les jours fériés (y compris les 2 janvier, 24, 26 et 31 décembre).

Les sacs officiels AIR-PRO GLÂNE sont en vente dans les commerces romontois suivants :

Magasin PAM, Shop Celsa, Landi, Aldi, Coop, Migros, Denner, Kiosque Tabac Sucré, Fromagerie Romontoise, Commerce de Fer SA.

Prix du rouleau :

CHF 11.00 le rouleau de 10 sacs de 17 litres
CHF 20.00 le rouleau de 10 sacs de 35 litres
CHF 32.00 le rouleau de 10 sacs de 60 litres
CHF 24.00 le rouleau de 5 sacs de 110 litres

Les clips pour containers sont en vente dans les commerces romontois suivants :

Landi, Magasin PAM, Shop Celsa.

Prix de 10 clips :

CHF 196.00 par container de 600 litres
CHF 265.00 par container de 800 litres
Les sacs officiels peuvent également être déposés dans les containers non munis de clips. **L'entretien et le nettoyage régulier des containers sont à la charge des propriétaires.**

Contact et infos

Administration communale
Rue du Château 93
Case postale 236
1680 Romont
026 652 90 70
technique@romont.ch
www.romont.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Romont

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2				2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2		5		3
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8	Ramassage des sapins de Noël	5	4	8	6	3
M 9		6		9		4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9		12		7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13		16		11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16		19		14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20		23		18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23		26		21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27		30		25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	Fête-Dieu
V			29	Vendredi Saint		28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

Calendrier

Romont

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Aluminium et boîtes de conserve
Tous les emballages frappés du logo "recyclage de l'aluminium" et toutes les boîtes de conserve avec leur couvercle en fer-blanc portant le logo spécial du "recyclage du fer-blanc".



Appareils électriques et électroniques
Les commerçants sont tenus de reprendre les appareils gratuitement. Ceux-ci peuvent également être déposés à la déchetterie. Les frigos, congélateurs et objets électriques et électroniques sont également acceptés.
Excepté : panneaux solaires.



Papier et carton
Les cartons doivent être vidés de leur contenu et pliés.
Exceptions à la page suivante.



Ferraille (objets métalliques)
Tout le fer. Vos vieux vélos peuvent être déposés à la déchetterie dans le cadre d'une action caritative intitulée "Vélafrica".



Tubes lumineux (néon) / LED
Les sources lumineuses (néons, ampoules et LED) doivent être rapportées de préférence au lieu d'achat.



PET
Bouteilles à boissons munies du logo PET. Veuillez les compresser ! **Seules les bouteilles à boissons sont autorisées. Celles contenant d'autres produits (huile, vinaigre, savon etc.) doivent être jetées avec les ordures ménagères ou rapportées au lieu d'achat.**



Déchets compostables ménagers
Toutes matières organiques des ménages (épluchures, déchets végétaux, déchets alimentaires, etc.), les fleurs, les marcs de café et coquilles d'œufs.



Déchets inertes (petites quantités)
Tuiles, briques, béton, porcelaine, grès, céramique, vitrocéramique, vitrage, verre, miroirs en petite quantité, plats en verre, cendres et litières pour chat ou autres animaux. Précisions à la page suivante.
(200 litres max.)



Piles et accumulateurs
Doivent être idéalement rapportés au lieu d'achat.
Les piles au lithium ne sont pas acceptées et doivent obligatoirement être rapportées au lieu d'achat.*



Déchets de jardin
Les branches d'un diamètre maximum de 10 cm sont admises. Le dépôt de branchage et de gazon par des entreprises de paysagistes est admis à la déchetterie uniquement en présence du propriétaire ou du concierge du bâtiment.



Litière de chat
Litières (pour chat ou autres animaux) à mettre avec les déchets inertes (sans emballage plastique ou papier et sans déjections).



Sagex
Le polystyrène peut être déposé dans des sacs prévus à cet effet à la déchetterie. Les chips, les barquettes de viande, le sagex souillé (bois, plâtre, plastique, etc.) et les films plastiques blancs ressemblant au sagex ne sont pas admis.



Déchets encombrants combustibles
Tous déchets qui, en raison de leur forme et de leur dimension, ne peuvent être introduits dans un sac de 110l. Précisions à la page suivante.
Le bois est collecté séparément (voir détails sous "Bois").



Huiles minérales
Huile de moteur.



Textiles et chaussures
Tous les vêtements et souliers propres et entreposés dans des sacs, en état d'être utilisés. Les vêtements qui ne peuvent plus être utilisés doivent être mis dans les sacs officiels Air-Pro.



Bois
Les meubles doivent être démontés et toutes les parties métalliques séparées.
Le volume maximum accepté est de 2m3.



Huiles végétales
Huile de ménage (friteuse).



Verre
Les bouteilles et bocaux sont déposés séparément par couleur : vert, brun et blanc.
Excepté : vitres, miroirs, porcelaine, plats en verre, (voir détails sous "Déchets inertes").

Les types de déchets



Capsules Nespresso (aluminium)
Seules les capsules à café Nespresso et à thé Spécial-T en aluminium sont acceptées.

Infos complémentaires



Les déchets ménagers qui ne sont pas admis à la déchetterie doivent être insérés dans des sacs officiels **AIR-PRO GLÂNE**. Ceux-ci seront déposés aux endroits habituels au plus tôt

à 6 heures du matin le jour du ramassage mais avant le passage du camion-poubelle.

Les **Glânes** : ramassage seulement le vendredi

Les **Rochettes** : ramassage seulement le mardi

Taxe annuelle perçue auprès de chaque propriétaire

CHF 75.00 par logement inférieur à 4 pièces
CHF 125.00 par logement de 4 pièces et plus

Les propriétaires peuvent répartir cette taxe dans les charges de loyers.

Et les personnes qui ne se conforment pas aux règles ?

Toute personne contrevenant au règlement communal relatif à la gestion des déchets est passible d'une amende de CHF 20.00 à CHF 1'000.00 selon la gravité du cas.

Faites-vous un geste pour les familles ?

Sur présentation d'une pièce d'identité au service technique communal, vous recevrez chaque année, par enfant de moins de 3 ans, 3 rouleaux de sacs de 35 litres, donc au maximum un total de 9 rouleaux.

Les rentiers AVS ou AI peuvent bénéficier d'aide quant au ramassage de déchets **encombrants**. Pour plus d'informations, merci de vous adresser au service technique communal au 026 / 652 90 70

technique@romont.ch

Démarche Zéro Déchet



Refuser



Réduire



Réutiliser



Recycler



Composter

Précisions déchetterie



Déchets encombrants combustibles

Pour les ménages, les récipients en plastique égaux ou supérieurs à 2 litres peuvent être considérés comme déchets encombrants.

Volume accepté au total 2 m³. En cas de volume plus important (déménagement, appartement à vider en cas de décès par exemple), contactez impérativement le service technique au 026 652 90 70.



Déchets inertes

Lors des travaux de rénovation, transformation, construction, les déchets doivent être déposés dans une benne privée. L'élimination et le tri des déchets de chantier sont à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



Papier et carton

Excepté : papier cadeau enduit, papier à fleurs, papier ménage, autocollants, serviettes, mouchoirs en papier, nappes en papier, sacs pour aliments d'animaux, emballages de lait ou de jus de fruits, tambours de poudre à lessive, sacs de ciment ne sont pas admis à la déchetterie.



Déchets non admis à la déchetterie



Déchets de chantier

Les matériaux inertes dont la nature n'entraîne aucune influence nocive sur les eaux d'infiltration, tels que les matériaux d'excavation et de démolition propres. L'élimination de ces matériaux est à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



Les produits toxiques

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres, peintures, insecticides, désherbants, sprays contenant du CFC, bains photographiques, engrais, détartrants, poisons pour animaux, etc. doivent être rapportés au lieu d'achat. Toutefois, ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP).

Lieu de dépose :

Route de Massonnens 2, 1680 Romont
tél. 026 652 12 96

Heures d'ouverture :

Le jeudi de 14h30 à 16h30.



Pneus

A rapporter dans un garage ou un centre de recyclage.



Médicaments

Retour à la pharmacie.
(médicaments, seringues, etc.).



Dépouilles d'animaux

Les déchets carnés sont les cadavres d'animaux de compagnie.

La récolte est sous la responsabilité de Sanima (Etablissement d'assurance des animaux de rente). www.sanima.ch

Lieu de dépose :

Route de Massonnens 4a, 1680 Romont
tél. 026 519 01 06 / 026 305 22 75

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30
Le samedi de 07h30 à 09h00
(sauf jours fériés)

*jusqu'à 250kg

Autre lieu de dépose :

Gros Essert 1, 1697 La joux
tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture :

Du lundi au samedi de 13h30 à 15h30
(sauf jours fériés)

*Gros bétail jusqu'à 15h00.